



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025 (Article 503 de la Loi sur les cités et villes)

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, France Desautels, CPA., trésorière, que le rôle de perception des taxes et des compensations pour l'année 2025 a été complété et déposé à mon bureau situé au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de bureau ou en communiquant avec nous par courriel à [info@mcmasterville.ca](mailto:info@mcmasterville.ca).

AVIS PUBLIC est également donné que les comptes de taxes seront expédiés dans le délai imparti par la Loi et que toutes les personnes tenues au paiement des sommes mentionnées audit rôle de perception sont tenues d'en payer le montant aux dates respectives auxquelles lesdites taxes, cotisations ou répartitions deviennent dues et exigibles.

DONNÉ À MCMASTERVILLE, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

Trésorière,

France Desautels, CPA